




---

## Formulaire de demande de constitution de collection

---

Pour toute demande d'échantillons, un dossier devra être soumis au comité scientifique de la bio banque pour approbation. Ce dossier devra comporter les points suivants

### 1 Informations administratives

Date de la demande : .....

Nom et Prénom demandeur : .....

Institution : .....

Département : .....

Adresse : .....

Ville : .....

Pays : .....

Téléphone/Fax : .....

Responsable de la recherche, personne(s) de contact :

### 2 Objet de la recherche :

Titre : .....

.....

Résumé du projet : en annexe

Durée estimée de l'étude :

Protocole (types d'analyses envisagées) :

Partenariat et collaboration envisagés:

Approbation par le comité d'éthique du protocole (daté et signé) : en annexe

Type de financement pour le projet de recherche ?

Demandé            Accepté

Partie du financement consacrée au biobanking ?

### 3 **Objet de la demande :**

3.1 Nature des échantillons :

Nb Patient	Organe	Pathologie	Tissu péri-lésionnel ?	Dérivés sanguins ?

3.2 Autres :

3.3 Prestations :

Conditionnement : Cryomold Cryotube Autres.....

Traitement : Centrifugation Séparation cellulaire (Ficoll)

Extraction ADN Extraction ARN Autres.....

Congélation : Snapfrost (isopentane) Azote Programmée Autres :.....

Conservation : TA 4°C -20°C -80°C -196°C

Durée de conservation prévisible :.....

3.4 Exigences (délai congélation, ...)

3.5 Données associées demandées:

3.6 Critères d'exclusion :

#### **4 Conditions d'utilisation**

- 1- Le matériel libéré par la biobanque ne peut être utilisé que dans le cadre du projet de recherche transmis au comité scientifique biobanque (via formulaire de demande). Il ne pourra être utilisé pour d'autres recherches ou études sans accord préalable du comité scientifique de la biobanque.
- 2- Si à la fin du projet la totalité des échantillons n'avaient pas été utilisée, le matériel restant devra être restitué à la biobanque. Ce matériel ne pourra en aucun cas être cédé à d'autres chercheurs en dehors du cadre de l'étude concernée.
- 3- Les échantillons obtenus ou leurs dérivés ne peuvent en aucun cas être utilisés dans un but lucratif.
- 4- Les échantillons sont fournis de façon anonyme. Il est toutefois possible d'obtenir des informations complémentaires par l'intermédiaire du responsable de la biobanque.
- 5- Les prélèvements sont collectés et conservés selon des règles standards strictes et rigoureuses. Toutefois, la biobanque ne peut garantir à 100% la qualité du matériel.
- 6- Le matériel fournis pouvant présenter un potentiel infectieux, il convient aux utilisateurs de prendre les précautions d'usage.
- 7- Dans le cas où la recherche mène à une découverte d'intérêt pour le patient ou un membre de sa famille, les chercheurs doivent en informer le comité d'éthique avec copie au responsable de la biobanque
- 8- Le chercheur s'engage à fournir un rapport des résultats obtenus dans le cadre de l'utilisation du matériel obtenu.
- 9- Le chercheur s'engage à mentionner l'origine du matériel pour chaque publication ou présentation réalisée dans le cadre de l'utilisation du matériel obtenu par la biobanque. Une copie de ces publications et abstracts sera envoyée à la biobanque.
- 10- Le chercheur s'engage à signaler à la biobanque l'arrêt du projet de recherche

J'ai pris connaissance et j'accepte de respecter les conditions d'utilisations relatives à la mise à disposition de matériel corporel humain à des fins de recherches scientifiques par la biobanque UCL de Mont-Godinne.

Date et signature du demandeur (Pour accord)